

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AMR 53/005/2007 (Public)  
Bulletin n° : 222  
ÉFAI  
15 novembre 2007

### **Vénézuéla. Une intervention des autorités s'impose pour empêcher toute escalade de la violence**

Amnesty International demande aux autorités vénézuéliennes de prendre immédiatement des mesures pour empêcher que la violence n'augmente au cours des semaines à venir, alors que se tient bientôt le référendum sur la réforme constitutionnelle.

Amnesty International observe avec inquiétude les affrontements violents auxquels donnent lieu depuis le mois d'octobre 2007 les manifestations pour ou contre la réforme constitutionnelle qui se déroulent dans le pays. Lors de ces manifestations, des affrontements violents ont eu lieu entre membres des forces de l'ordre et manifestants ainsi qu'entre étudiants participant aux marches de protestation et civils armés. Au moins neuf personnes ont été blessées et deux, tuées.

Amnesty International demande aux autorités de veiller à ce que des enquêtes indépendantes et impartiales soient immédiatement menées sur ces événements et à ce que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements soient déférées à la justice. Il incombe aux autorités de veiller à ce que les forces de sécurité agissent dans le cadre de la loi ; elles doivent condamner publiquement les affrontements entre étudiants et civils armés, et contrôler l'utilisation des armes pour garantir la paix et la sécurité des citoyens.

Il est également très important que les autorités vénézuéliennes assurent la protection et la promotion du droit à la liberté d'expression, en particulier en cette période de tension politique, et qu'elles fassent clairement savoir qu'elles s'opposeront à toute attaque contre ce droit.

Les manifestants de leur côté doivent veiller à ce que l'exercice de leur droit à la liberté d'expression et de réunion ne donne pas lieu à des violences.

/FIN